

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 16 juin 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

NOR : DEVK1116747A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;  
Vu le décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 modifié relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable ;  
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié relatif aux missions et à l'organisation du conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2008-679 du 9 juillet 2008 ;  
Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;  
Vu l'avis du comité technique paritaire spécial du conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 23 juin 2010,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, est fixée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 14 juin 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 16 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
H. EYSSARTIER

A N N E X E

LISTE DES EMPLOIS ET DES POINTS DE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE, AU TITRE DES 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> TRANCHES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DURAFOUR, DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À EFFET DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010

| CATÉGORIE     | NOMBRE d'emplois attribués | NOMBRE de points attribués | DÉSIGNATION de l'emploi        | SERVICE  |
|---------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|--|
| A             | 1                          | 26                         | Adjoint chef de bureau         | Bureau rapports et documentation<br>Secrétariat général<br>(7 <sup>e</sup> section)    |
| A             | 1                          | 26                         | Chargé de mission              | MIGT 7   |
| A             | 1                          | 26                         | Chargé de mission              | MIGT 1   |
| A             | 1                          | 26                         | Inspecteur hygiène et sécurité | MIGT 1   |
| A             | 1                          | 26                         | Chargé de mission              | Section personnels et services<br>(6 <sup>e</sup> section)                             |
| A             | 1                          | 26                         | Inspecteur hygiène et sécurité | Section personnels et services<br>(6 <sup>e</sup> section)                             |
| A             | 1                          | 26                         | Responsable secteur            | Comité d'histoire<br>(7 <sup>e</sup> section)  |
| A             | 1                          | 26                         | Inspecteur hygiène et sécurité | MIGT 4   |
| A             | 1                          | 26                         | Responsable cellule            | Bureau personnel et moyens généraux<br>Secrétariat général<br>(7 <sup>e</sup> section) |
| A             | 1                          | 41                         | Secrétaire général             | MIGT 8   |
| A             | 1                          | 41                         | Secrétaire général             | MIGT 7   |
| A             | 1                          | 41                         | Secrétaire de section          | Section droit, logement et société<br>(1 <sup>re</sup> section)                        |
| A             | 1                          | 41                         | Secrétaire général             | MIGT 4   |
| A             | 1                          | 46                         | Chef de bureau                 | Bureau personnel et moyens généraux<br>Secrétariat général<br>(7 <sup>e</sup> section) |
| Total A ..... | 14                         | 444                        |                                |  |
| B             | 1                          | 15                         | Adjoint chef de bureau         | Bureau communication<br>Secrétaire général<br>(7 <sup>e</sup> section)                 |
| B             | 1                          | 15                         | Assistant du vice-président    | CGEDD  |
| B             | 1                          | 15                         | Responsable cellule            | Bureau personnel et moyens généraux<br>Secrétariat général<br>(7 <sup>e</sup> section) |
| Total B ..... | 3                          | 45                         |                                |  |
| C             | 1                          | 10                         | Secrétaire du vice-président   | CGEDD  |

| CATÉGORIE            | NOMBRE<br>d'emplois<br>attribués | NOMBRE<br>de points<br>attribués | DÉSIGNATION<br>de l'emploi | SERVICE |
|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------|
| Total C .....        | 1                                | 10                               |                            |         |
| Total A, B et C .... | 18                               | 499                              |                            |         |